

Une communauté de destin

La coopération militaire après la signature du Traité

Jean-Louis Brette*

» Le Traité de l'Elysée prévoit en 1963 une coopération dans trois domaines : les affaires étrangères, l'éducation et la jeunesse, mais aussi la défense. La coopération militaire avait commencé avec la mise en place, à Bonn puis à Paris en 1955, des attachés des forces armées auprès des ambassadeurs (voir *Dokumente/Documents* 2/2012).

Le programme militaire du Traité est défini en termes d'objectifs, au nombre de trois :

- Sur le plan de la stratégie et de la tactique, les autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes. Des instituts franco-allemands de recherche opérationnelle seront créés.
- Des échanges de personnel entre les armées seront multipliés, ils concerneront en particulier les professeurs et les élèves des écoles d'état-major, ils pourront comporter des détachements temporaires d'unités entières. Afin de faciliter ces échanges un effort sera fait de part et d'autre pour l'ensei-

gnement pratique des langues chez les stagiaires.

- En matière d'armements, les deux gouvernements s'efforceront d'organiser un travail en commun dès le stade de l'élaboration des projets d'armements appropriés et de la préparation des plans de financement.

La *Bundeswehr* est alors engagée en totalité au contact du rideau de fer où ses différents corps d'armée tiennent un secteur. L'armée française, guerre d'Algérie terminée, regagne ses garnisons d'origine, en Allemagne notamment. Elle n'est pas engagée en premier échelon mais en deuxième comme réserve d'intervention pour opérer là où

Besonderer Ausdruck der Zusammenarbeit

Die militärische Kooperation der Bundesrepublik Deutschland und Frankreichs beginnt 1955 mit der Ernennung von Militärattachés in den Botschaften von Bonn und Paris (siehe *Dokumente/Documents* 2/2012); im Elysée-Vertrag von 1963 ist Verteidigung neben Auswärtigen Angelegenheiten sowie Erziehungs- und Jugendfragen einer der drei Bereiche geplanter Zusammenarbeit.

Der französische Generaloberst Jean-Louis Brette gibt einen Überblick über dessen Entwicklung nach der Vertragsunterzeichnung und insbesondere über die Geschichte der am 2. Oktober 1989 in Böblingen gegründeten Deutsch-Französischen Brigade – bis zur Neuordnung 2010 und der damit verbundenen Aufstellung eines neuen deutschen Verbandes in Frankreich: dem Jägerbataillon 291.

Red.

Charles de Gaulle in München

* Jean-Louis Brette est général de corps d'armée. Il commandait le 2^e corps d'armée, lorsqu'a été créée la Brigade franco-allemande en 1988.

le besoin se fera sentir. Le fait de quitter l'organisation militaire intégrée de l'OTAN ne modifiera pas sa mission, seulement les conditions du déclenchement de son intervention.

L'admission de stagiaires étrangers n'est pas une innovation. En France, elle s'est progressivement accrue et élargie jusqu'à la limite des capacités d'accueil. Pour ce qui est de la langue allemande, il existait à Strasbourg le Centre d'Etudes germaniques, rattaché à la faculté des lettres. Créé en 1921 à Mayence, il avait été rapatrié sur Strasbourg à la fin de la première occupation en 1930. Transféré sur Clermont-Ferrand pendant l'Occu-

pation allemande, il était de retour à Strasbourg en 1946. Il a été dissout en 2002.

La Brigade franco-allemande

Lors des 50^{es} consultations franco-allemandes, en novembre 1987 à Karlsruhe, deux décisions importantes ont été prises en matière de défense : la création d'une grande unité terrestre binationale, une Brigade franco-allemande, et celle du Conseil franco-allemand de Défense et de Sécurité (CFADS). Intensifier les échanges sur le contrôle des armements, renforcer et approfondir la co-

cents ans, guerres dans lesquelles chacun des deux peuples visait à dominer l'autre et où tous deux ont prodigué une somme immense de courage, de sang, de richesses, sans même, qu'en fin de compte, la limite entre leurs territoires en ait été sensiblement modifiée, voici qu'ils ont pris conscience de l'absurdité du duel. Voici aussi que se dresse une colossale menace mondiale et que

Le général de Gaulle passe les soldats de la Bundeswehr en revue, lors de sa visite à Munich en 1962.

La solidarité des armes

« Entre soldats, que nous sommes, il y a de tous temps, en dépit des frontières et quelles qu'aient été les blessures, un grand et noble domaine commun. Cela est vrai du point de vue de la technique militaire. Mais cela est vrai surtout moralement parlant. Car toujours et où que ce soit, le service sous les armes ne peut aller sans une vertu, au sens latin du mot « virtus », qui distingue et élève les hommes et qui, lors même qu'ils se sont combattus, les marque tous d'une seule et même empreinte. Après des guerres sans cesse renouvelées, notamment depuis deux

l'alliance atlantique qui s'est formée pour la contenir ne vaut que si les Français et les Allemands sont d'accord sur les deux rives du Rhin.

« Voici, enfin, que le mouvement général du monde leur fait voir qu'ils se trouvent, à tous égards, complémentaires et qu'en conjuguant ce qu'ils sont, ce qu'ils ont et ce qu'ils valent, ils peuvent constituer la base d'une Europe, dont la prospérité, la puissance, le prestige, égaleraient ceux de qui que ce soit. Mais, dans cette union franco-allemande que tout nous commande d'édifier, pour combien peut et doit compter la solidarité de nos armes ! »

Allocution du général de Gaulle devant les officiers de l'école de guerre allemande prononcée à Hambourg, le 7 septembre 1962

opération en matière d'armement, mener à bien différents programmes de coopération militaire bilatéraux relatifs à l'échange de personnel, à la formation, notamment linguistique, et approfondir la concertation dans la gestion des crises, tels sont les objectifs fixés pour ce Conseil de Défense et de Sécurité. L'article 1 du protocole du 22 janvier 1988, se référant au Traité de 1963, commence par ces mots : « *En vue de donner effet à la communauté de destin qui lie les deux pays...* ». « *Communauté de destin* », cela va bien au-delà de la communauté d'intérêts. Il est à noter qu'à toute occasion il est insisté sur la contribution franco-allemande à la construction de l'Europe et, notamment, de l'Europe de la défense.

Le 14 décembre 1991, dans une lettre commune adressée au président en exercice du Conseil européen, François Mitterrand et Helmut Kohl annoncent que « *la coopération militaire franco-allemande sera renforcée au-delà de la Brigade* » et que « *les unités franco-allemandes pourraient ainsi devenir le noyau d'un Corps européen pouvant inclure d'autres Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale* ». Son état-major sera mis en place à Strasbourg le 1^{er} juillet 1992. Lui seront subordonnées la brigade franco-allemande, la 1^{ère} division blindée française et la 10^e *Panzerdivision* allemande. Le Corps européen, au départ, est franco-allemand. Viendront successivement s'y adjoindre une division belge (décision du 25 juin 1993), une division espagnole (décision du 1^{er} juillet 1994) et enfin un détachement luxembourgeois (décision du 7 mai 1996).

La création de la Brigade a été évoquée publiquement pour la première fois le 19 juin 1987 par le chancelier Kohl lors d'une conférence de presse. Quelques jours auparavant, le ministre allemand de la Défense, Manfred Wörner, en avait émis l'idée devant un auditoire réduit. Le 20 juin à Cahors, François Mitterrand s'était déclaré favorable à cette proposition, y voyant « *l'embryon d'une défense européenne* ». Le 22 janvier 1988, tandis qu'à Paris était signé le protocole sur le Conseil franco-allemand de Sécurité et de Défense, les porte-parole des gouvernements français et allemand faisaient une déclaration commune à Bonn, en particulier à propos d'une grande unité qui serait constituée à partir de 1988 sous la forme

Vom Geräusch der Gewehre

„Ich stehe auf der Seite derjenigen, die eine wahre Annäherung wünschen. Eine Annäherung des Herzens, nicht der Kanzleien auf Befehl von oben. Aber gerade deswegen kann ich die Idee einer Annäherung, die sich gegen jemanden richtet, nicht akzeptieren. Die „Annäherung“ unserer Regierungen sieht unglücklicherweise nur nach einem Bündnis für den Kriegsfall aus. Unsere Freundschaft kann aber nur eine Freundschaft für den Frieden sein, für einen Frieden, den nichts und niemand mehr erschüttern wird. Ich möchte hinzufügen, dass die deutsch-französische Annäherung keinesfalls diskriminierend sein sollte und auch nicht sein dürfte. Deutschland ist ein großes Land, das heute künstlich geteilt ist. Es kann von Seiten der Franzosen von keiner ernsthaften Annäherung gesprochen werden, wenn es sich dabei nicht um alle Deutschen handelt. Was ist eine deutsch-französische Annäherung, die das Fortbestehen der Teilung oder das Militärbündnis eines Teils von Deutschland gegen den anderen Teil voraussetzt? Man darf den Karren nicht vor die Ochsen spannen und die Zukunft einer wahren Annäherung Frankreichs und Deutschlands aufs Spiel setzen, indem man sich mit einem innenpolitischen Abenteuer Deutschlands verbindet.

Die Deutschen sollen sich zunächst versöhnen, und dann, das ist meine Meinung, wird das französische Volk in aller Aufrichtigkeit die Hand des deutschen Volkes ergreifen. Wenn wir anders handeln würden, hätte das deutsche Volk das Recht, uns zu verdächtigen, nämlich einer Freundschaft, die reines Lippenbekenntnis ist, die ein Übereinkommen zwischen Industriekartellen sein kann, aber keineswegs ein Einvernehmen der Völker. Auf keinen Fall kann die deutsch-französische Freundschaft offen und dauerhaft sein, wenn sie auf beiden Seiten vom Geräusch der Gewehre, die man läßt, und dem unangenehmen Dröhnen der Marschstiefel begleitet wird.“

Louis Aragon, Schriftsteller, Lyriker, Präsident des Schriftstellerverbandes CNE; aus: *Dokumente* 2/1963

d'une brigade. Elle indiquait qu'elle serait stationnée au sud de Stuttgart, que la contribution allemande serait assurée principalement à partir d'unités appartenant à la 55^e Brigade territoriale, que la contribution française se ferait avec des unités de la 1^{ère} Armée (ce qui était d'une grande imprécision), que le poste de commandement de la Brigade serait installé à Böblingen et qu'il serait à tour de rôle tenu par un officier général français et un officier général allemand qui exerceront cette fonction pendant deux ans. Le premier commandant de la brigade sera français. L'effectif total s'élèvera à environ 4 200 hommes et femmes. La prise d'arme de création de la Brigade a lieu le 2 janvier 1989 à Böblingen. La consonance germanique du nom des deux premiers commandants (général Sengeisen pour la France, colonel Wassenberg, son adjoint de nationalité allemande) n'a pas manqué de jeter le trouble chez ceux qui n'étaient pas initiés.

La création de la Brigade ne fut pas accueillie du côté français avec un enthousiasme débordant. Les Alliés firent preuve de scepticisme, les Britanniques de dépit. Les détracteurs français et alliés parlèrent d'« *idée jetée en l'air* », de « *brigade d'apparat* », de « *façade en trompe l'œil* », d'« *unité bâtarde* », de « *laboratoire de langues* », et même de « *brigade farces et attrapes* ». La Brigade se composait initialement de deux régiments d'infanterie mécanisée (l'un allemand, l'autre français), d'un régiment de blindés légers français, d'un régiment d'artillerie et d'une compagnie du génie allemands et d'un régiment de commandement et de services binational. A la fin de son commandement, en 1991, le général Sengeisen était parvenu à regrouper ses unités, initialement très dispersées, sur trois garnisons.

Parlez-vous « frallemand » ?

Au départ tout était à faire, voire à inventer. Il fallait apprendre à vivre quotidiennement, non pas côte à côte mais ensemble. Il fallait instruire, former et entraîner en « frallemand ». Tout ce qui était harmonisable, synthétisable l'a été. Dans le domaine opérationnel, on est parvenu à une interopérabilité totale ou quasi-totale, se traduisant par une interchangeabilité et une intégration de-

venues banales, et par un jargon opérationnel propre à la Brigade.

Les exceptions au franco-allemand sont nombreuses. Elles concernent les conditions d'exercice du service militaire : les militaires du rang français sont tous des professionnels, des engagés alors que leurs camarades allemands sont des appelés qui prolongent la durée de leur service pour aller en « opex ». Mais aussi la vie courante : le régime des permissions, les soldes, les sanctions sont nationaux. Ou encore la tenue : seule la coiffure, le béret est commun. Il se porte à l'allemande, l'insigne à gauche. Les unités françaises participent à des « sorties » spécifiques, soit dans les départements d'outre-mer, soit hors de ceux-ci. Les unités allemandes sont privées de cette possibilité d'exotisme. En France, le chef de l'Etat décide de l'emploi des forces. En Allemagne, il est décidé ou accepté par le *Bundestag*. Il n'a autorisé, jusqu'à présent, qu'une fois ce genre de « sortie », celle d'une section en Guyane, département français « extérieur ». Il ne s'oppose pas à des « sorties » en France continentale. Les soldats allemands ne manquent pas d'envier, dans ce domaine, le sort de leurs camarades français. La vie des militaires français est plus dynamique et plus valorisante que celle de leurs camarades allemands, habitués et conduits à une certaine sédentarisation.

En effet, la Brigade n'a été engagée qu'une fois, pendant quelques mois et pas dans sa totalité, en 1997 en Bosnie. Depuis, la Brigade a dû se satisfaire d'engagements en « national » ou en « dispersé », (envoi de détachements d'un volume parfois significatif mais dans des grandes unités multinationales). Paradoxalement, et malheureusement, le « binational » qui devrait s'épanouir et manifester son efficacité lors des engagements extérieurs doit être réappris et revécu au retour dans les garnisons. Le retrait des forces françaises d'Allemagne (FFA) a entraîné subitement une perte d'expérience humaine et opérationnelle que des exercices d'état-major en salle et des échanges par Internet ne compenseront jamais. Ceux qui ont servi aux FFA ont, sans s'en rendre compte, contribué à enrichir la capacité opérationnelle militaire de l'attelage franco-allemand. La source est depuis 1993 définitivement tarie. La réduction progressive des effectifs des forces françaises en

Allemagne, le retrait de Berlin après la chute du Mur, la dissolution du 2^e Corps d'armée et du commandement en chef des forces françaises en Allemagne le 1^{er} septembre 1993, enfin le départ de toutes les unités françaises d'Allemagne, à l'exclusion de celles appartenant à la brigade franco-allemande et du 16^e groupe de chasseurs de Saarlouis, mettent un terme définitif à une coopération militaire franco-allemande quotidienne, technique et opérationnelle, mais aussi mentale, voire sentimentale.

La Brigade franco-allemande, assez dispersée au départ, est regroupée en 2010 dans trois garnisons au sud de la Forêt-Noire, le 291^e *Jägerbataillon* s'installe en Alsace, dans la banlieue sud de Strasbourg. Le 3^e régiment de hussards quitte Immendingen pour Metz. Inévitablement, la cohésion de l'ensemble souffrira de cette dispersion. Un coup a été porté à la cohabitation, primordiale pour une coopération permanente et pour la création et l'entretien d'une solidarité de tous les jours, d'un réel esprit de corps.

In vino veritas...

„Der Dichter und Romancier Jean Giono erzählt in einem seiner Bücher von einem Mann, der einen Weinberg pflanzt. Nach einigen Jahren keltert er seinen ersten Wein und lässt einen Prüfer kommen. Dieser zieht ein Gläschen ab, bewegt es, riecht an der Flüssigkeit, nimmt einen Schluck in den Mund, rollt das Nass mit der Zunge, drückt es gegen den Gaumen ... Der Besitzer wartet atemlos. Der Prüfer spuckt den Schluck aus und sagt: ‚Er ist füllig, er hat Bouquet, er ist lang im Mund ... Anders gesagt, er ist sauer.‘ Die deutsch-französischen Beziehungen auf dem Gebiet der Verteidigungspolitik erinnern mich an diese Anekdote: Sie sind voll von schönen Versprechungen, aber am Schluss ist nichts drin – oder genauer gesagt: fast nichts.

Vier Jahre lang, zwischen 1950 und 1954, hat Frankreich das immerhin von der Pariser Regierung ausgeheckte Projekt des Plans Pleven einer integrierten europäischen Verteidigungsgemeinschaft (EVG) im Munde hin- und her gewälzt, bis die Nationalversammlung es im August 1954 ausspuckte. Dass Frankreich dann sehr schnell den direkten Eintritt der Bundesrepublik in die NATO akzeptierte, bewies, dass in Paris das oberste Motiv bei der Ablehnung der EVG der Wunsch gewesen war, eine eigene nationale Verteidigungspolitik mit eigener Verfügungsgewalt über die nationalen Streitkräfte zu bewahren. Dies zeigte sich wiederum deutlich, als General de Gaulle der Bundesrepublik 1963 eine Zweier-Allianz anbot, die, wie es in Bonn von der Mehrheit der politischen Klasse schnell erkannt wurde, mit dem Geist des Atlantischen Bündnisses nicht vereinbar war. In einem

derartigen dualen Verhältnis würde es Frankreich leicht fallen, so meinte de Gaulle, die politische Führung zu übernehmen. Diesmal scheiterte das Projekt im deutschen Parlament, nachdem de Gaulle bereits 1962 den nach mühsamen Verhandlungen ausgearbeiteten Kompromiss für eine politische Union Europas zurückgewiesen hatte.

Die logische Folge war, dass die verteidigungspolitischen Perspektiven des Elysée-Vertrages nie erfüllt wurden. Ganz im Gegenteil kam nun die Zeit für de Gaulles ‚einsame Entschlüsse‘: der Austritt aus den integrierten Strukturen der NATO und der Aufbau einer nationalen Atomwaffe. Frankreichs Auszug aus dem integrierten Kommando hatte eine schwere Krise in der verteidigungspolitischen Beziehung zur Bundesrepublik Deutschland zur Folge: starke Kräfte in Bonn sahen damit die Voraussetzung für eine weitere Präsenz französischer Einheiten auf deutschem Boden als nicht mehr gegeben an, und de Gaulle war durchaus bereit, sie zurückzuziehen. Dass dann dennoch ein Kompromiss gefunden wurde, der die Stationierung französischer Truppen für weitere 25 Jahre sicherstellte, war dem immer noch starken Einfluss des Adenauerflügels in Bonn zu verdanken.“

Joseph Rovin, Président des *Bureau International de Liaison et de Documentation* (B.I.L.D.) und Chefredakteur von *Documents*, in *Dokumente* 5/1991 (die französische Fassung erschien in *Documents* 4/1991). Pour lui, les relations franco-allemandes dans le domaine de la Défense furent pleines de promesses, mais au bout du compte, il n'en restait pas grand-chose.